

Finances

REF : DAF2015072

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2016 - Budget annexe du Centre Municipal de Santé

EXPOSE :

L'article L. 612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget total d'investissement 2015 du budget annexe du Centre Municipal de Santé, hors remboursement de la dette s'élevait à 181 998,22 €.

En conséquence, le montant total des crédits provisoires 2016 ne peut excéder 45 499,55 €.

Un montant total de 25 000 € de crédits provisoires d'investissement est donc soumis à l'approbation du Conseil municipal.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués**,**

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015072

Signataire : JB

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2016 - Budget annexe du Centre Municipal de Santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

Vu le budget annexe du Centre Municipal de Santé pour 2015 ;

Considérant que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* » ;

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget 2015 du budget annexe du Centre Municipal de Santé, hors remboursement de la dette, s'élevaient à 181 998,22 € ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire, dans l'attente de jusqu'au vote du budget primitif 2016 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

N° du chapitre	Libellé du chapitre	Montant autorisé
21	Immobilisations corporelles	25 000 €

L'adjoint délégué
 Maria MERCADER




Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015



L'adjoint délégué

Maria MERCADER

